

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 21 février 2012, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Denis Charron  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Monsieur le conseiller Armand Hubert  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe  
Monsieur le conseiller Pierre Renaud  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la substitut Carole Robert  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le substitut Paul Gorley  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac-Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Caroline Pétrin, adjointe au greffe.

Deux journalistes sont présents ainsi que quelques citoyens.

**Ouverture de la séance par le préfet**

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2012-R-AG024**

**Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant ces points au varia :

- 900-1 Crise forestière;
- 900-2 Résolution 2011-R-AG385 – Correction;
- 900-3 Aumond – Rubrique Loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-R-AG025**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 17 janvier 2012**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 17 janvier 2012 tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## Dépôt du rapport d'activités du préfet

---

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 12 janvier au 15 février 2012.

2012-R-AG026

### Union des municipalités du Québec – Adhésion annuelle 2012

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2012 au montant de 503,88 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG027

### Service d'entretien des locaux du 7, rue de la Polyvalente – Renouvellement du contrat à monsieur Denis Charbonneau

---

**Considérant** que la MRC est allée en recherche de prix en pour l'obtention de services en matière d'entretien de ses locaux du 7 de la rue de la Polyvalente en 2011;

**Considérant** que le contrat avait été octroyé à monsieur Denis Charbonneau pour un montant de 15 500 \$;

**Considérant** que monsieur Charbonneau offre un service satisfaisant;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale du 14 février 2012 concernant ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle, pour l'année 2012, le contrat de service d'entretien des locaux du 7, rue de la Polyvalente avec monsieur Denis Charbonneau au tarif de 15 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG028

### Gestion de la formation des pompiers – Renouvellement du contrat de service avec Monsieur Patrick Lemieux

---

**Considérant** que l'entente de services entre la MRC et Monsieur Patrick Lemieux de Maniwaki visant à procurer des services de gestion de la formation des pompiers locaux a pris fin le 31 décembre 2011 et a donné entière satisfaction selon les personnes concernées;

**Considérant** que la direction générale a reçu confirmation de l'intérêt de monsieur Lemieux à renouveler l'entente aux mêmes conditions que précédemment;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale en date du 14 février 2012 relativement à cette question.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu de renouveler, pour l'année 2012, l'entente de services entre la MRC et Monsieur Patrick Lemieux de Maniwaki visant à procurer des services de gestion de la formation des pompiers locaux et qui a pris fin le 31 décembre 2011, le tout, aux mêmes conditions que précédemment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG029

### Nomination de Madame Caroline Pétrin à titre de secrétaire trésorière adjointe

---

**Considérant** que madame Caroline Pétrin, adjointe au greffe, devrait être confirmée dans l'exercice de plein droit à la charge de secrétaire-trésorière adjointe en support au directeur général de la MRC qui détient de facto, en vertu Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la charge de secrétaire-trésorier;

**Considérant** l'article 165 dudit Code municipal qui prévoit qu'« Outre les officiers qu'elle est tenue de nommer, la municipalité peut, pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi, nommer tous autres officiers »;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale du 14 février 2012 concernant ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de nommer madame Caroline Pétrin à titre de secrétaire-trésorière adjointe, cette charge se cumulant à celles qu'elle assume déjà au sein de l'organisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG030

**Concours interne – Promotion de Monsieur Philippe Beaudoin à titre de coordonnateur du service de génie**

---

**Considérant** que le Conseil a agréé de porter au budget de l'exercice en cours des crédits visant l'embauche d'un coordonnateur du service de génie;

**Considérant** que la direction générale a procédé, avec l'aval du comité de l'Administration générale, à l'affichage interne du nouveau poste;

**Considérant** qu'un seul membre du personnel a appliqué sur ledit poste;

**Considérant** que la direction générale a jugé recevable la candidature ;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale du 14 février 2012 concernant ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu

1. De nommer monsieur Philippe Beaudoin, actuellement au service de l'environnement, à être muté au poste de coordonnateur du service de génie à compter de la présente;
2. D'autoriser la direction générale à procéder à son classement dans la classe 3 des grilles salariales des cadres et professionnels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG031

**Services professionnels en matière de relations de travail – Renouvellement avec la firme Lavery**

---

**Considérant** que la firme d'avocats Lavery propose à la MRC le renouvellement de son forfait en matière de services de consultation professionnelle relatifs à des questions de relations de travail;

**Considérant** que ces services sont requis de temps à autre pour des questions d'ordre général par la direction;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 14 février 2012, à l'égard de cette question.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle l'offre de services professionnels de consultation en relations de travail de la firme d'avocats Lavery, sur une base forfaitaire et pour un montant de 750 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour une période de un an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG032

**Appui à la démarche de la CSHBO dans le projet de formation en mécanique de machinerie fixe**

---

**Considérant** le statut précaire de la formation sur la réparation d'armes à feu, dispensée par le Centre de formation professionnelle de la Vallée de la Gatineau, à Maniwaki;

**Considérant** que des démarches ont été entreprises par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour obtenir une formation de mécanique de machines fixes;

**Considérant** qu'une demande de financement a été adressée par la CSHBO au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les aménagements nécessaires à la mise sur pied de la formation, dans le cadre de la mesure 50512;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d'appuyer la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais dans ses démarches visant à obtenir la formation de mécanique de machines fixes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG033

**Processus de quittance – Greffier**

---

**Considérant** le départ et ses circonstances du greffier en poste depuis 3 ans dans l'organisation;

**Considérant** les consultations juridiques faites à cet effet;

**Considérant** l'analyse complète du dossier par le Comité de l'administration générale.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que quittance réciproque de bris de lien d'emploi soit signée avec la personne concernée et qu'une somme de 7 500 \$ lui soit versée à cet égard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG034

**Lancement d'un processus de dotation – Greffier**

---

**Considérant** la vacance au poste de greffier;

**Considérant** le besoin immédiat et urgent pour l'organisation de combler le poste.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que la direction générale soit autoriser à enclencher le processus de dotation du poste par l'affichage du poste dans tous les médias jugés nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal**

---

Monsieur le préfet mentionne que la présentation « Portrait des communautés de l'Outaouais » effectuée lors du comité plénier était fort intéressante et invite les membres du conseil à visiter le site internet [www.communautesoutaouais.org](http://www.communautesoutaouais.org) pour s'informer d'avantage.

2012-R-AG035

**Agence de mise en valeur des forêts privées outaouaises – Nomination d'un représentant de la MRC**

---

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que monsieur Armand Hubert soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de l'Agence de mise en valeur des forêts privées outaouaises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG036

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 janvier au 21 février 2012**

---

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 18 janvier au 21 février 2012, totalisant un montant de 216 032,50 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG037

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 janvier au 21 février 2012**

---

Monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 18 janvier au 21 février 2012 totalisant un montant de 190 188,43 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG038

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 février 2012**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 février 2012 totalisant un montant de 317 825,39 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 21 février 2012 totalisant un montant de 8 269,00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**André Beauchemin,**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

**Autorisation de procéder à un appel d'offres pour améliorations locatives – 186, rue King, Maniwaki**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'aménagement d'espaces à bureaux supplémentaires (améliorations locatives) des locaux situés au 186 rue King à Maniwaki, local 108;

**Considérant** qu'il est essentiel de procéder à un appel d'offres comptant au minimum 2 invitations pour cette nature de contrat;

**Considérant** que plusieurs fournisseurs sur le territoire de la MRC sont en mesure d'effectuer les travaux.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau procède à un appel d'offres public dans les médias locaux pour améliorations locatives - du 186, rue King à Maniwaki.

*Monsieur le conseiller Réal Rochon désire inscrire sa dissidence sur ce point.*

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal**

Au moment d'adopter la résolution 2012-R-AG040, monsieur le conseiller Réal Rochon propose la possibilité d'agrandir le siège social de la MRC sis au 7, rue de la Polyvalente ou bien d'acheter la salle récréative de la Ville de Gracefield afin d'y construire de nouveaux locaux. Une discussion s'en suit et il est proposé de procéder à un vote pour ces possibilités.

Le tableau à la page suivante démontre le résultat du vote concernant les possibilités mentionnées précédemment :

**MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ**  
**POPULATION A JOUR - Décret 1287-2011, 14 décembre 2011**

SÉANCE DU: 2012-02-21

SUJET DU VOTE: **Agrandissement ou achat**

**SOMMAIRE DU VOTE**

CONFORMITÉ		RÉSULTATS			
QUORUM:	OUI	SELON LA POPULATION		AUX VOIX	
MEMBRES PRÉSENTS:	18	REPRESENTÉE		OUI	NON
MEMBRES VOTANTS:	17	OUI	NON	OUI	NON
100,00% DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)		34,40%	65,60%	9	15
100,00% DES VOIX CONCERNÉES SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)					
PRÉFET PRÉSENT, CALCUL DU QUORUM <input type="radio"/>					

**DÉTAILS DU VOTE**

MUNICIPALITE	VOTE	POP REP	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND	n	880	880	1		4,61%		1
BLUE SEA	n	584	584	1		3,06%		1
BOIS-FRANC	o	444	444	1	2,32%		1	
BOUCHETTE	n	689	689	1		3,61%		1
CAYAMANT	o	833	833	1	4,36%		1	
DELEAGE	n	1878	1 878	2		9,83%		2
DENHOLM	o	605	605	1	3,17%		1	
EGAN-SUD	n	502	502	1		2,63%		1
GRACEFIELD	o	2322	2 322	2	12,16%		2	
GRAND-REMOUS	n	1229	1 229	2		6,44%		2
KAZABAZUA	o	1003	1 003	2	5,25%		2	
LAC STE-MARIE	O	630	630	1	3,30%		1	
LOW	n	961	961	1		5,03%		1
MANIWAKI	n	3845	3 845	3		20,13%		3
MESSINES	n	1597	1 597	2		8,36%		2
MONTCERF-LYTTON	O	733	733	1	3,84%		1	
STE-THERESE	n	363	363	1		1,90%		1
<b>TOTAL</b>		<b>19098</b>	<b>19098</b>	<b>24</b>	<b>34,40%</b>	<b>65,60%</b>	<b>9</b>	<b>15</b>

Il est ensuite proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon, avant d'adopter la résolution 2012-R-AG040 de voter pour savoir qui est pour ou contre le fait de procéder à des améliorations locatives des locaux de la MRC situés au 186, rue King à Maniwaki. Le résultat du vote est le suivant :

**MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ**  
**POPULATION A JOUR - Décret 1287-2011, 14 décembre 2011**

SÉANCE DU: 2012-02-21

SUJET DU VOTE: **Amélioration locative CLD**

**SOMMAIRE DU VOTE**

CONFORMITÉ		RÉSULTATS			
QUORUM:	OUI	SELON LA POPULATION		AUX VOIX	
MEMBRES PRÉSENTS:	18	REPRESENTÉE		OUI	NON
MEMBRES VOTANTS:	17	OUI	NON	OUI	NON
100,00% DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)		77,01%	22,99%	19	5
100,00% DES VOIX CONCERNÉES SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)					
PRÉFET PRÉSENT, CALCUL DU QUORUM <input type="radio"/>					

**DÉTAILS DU VOTE**

MUNICIPALITE	VOTE	POP REP	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND	o	880	880	1	4,61%			1
BLUE SEA	o	584	584	1	3,06%			1
BOIS-FRANC	o	444	444	1	2,32%			1
BOUCHETTE	o	689	689	1	3,61%			1
CAYAMANT	n	833	833	1		4,36%		1
DELEAGE	o	1878	1 878	2	9,83%		2	
DENHOLM	n	605	605	1		3,17%		1
EGAN-SUD	o	502	502	1	2,63%		1	
GRACEFIELD	n	2322	2 322	2		12,16%		2
GRAND-REMOUS	o	1229	1 229	2	6,44%		2	
KAZABAZUA	o	1003	1 003	2	5,25%		2	
LAC STE-MARIE	n	630	630	1		3,30%		1
LOW	o	961	961	1	5,03%		1	
MANIWAKI	o	3845	3 845	3	20,13%		3	
MESSINES	o	1597	1 597	2	8,36%		2	
MONTCERF-LYTTON	o	733	733	1	3,84%		1	
STE-THERESE	o	363	363	1	1,90%		1	
<b>TOTAL</b>		<b>19098</b>	<b>19098</b>	<b>24</b>	<b>77,01%</b>	<b>22,99%</b>	<b>19</b>	<b>5</b>

2012-R-AG041

**Avenant au bail liant la MRC et la Corporation des entreprises de la Vallée-de-la-Gatineau – Superficie additionnelle**

**Considérant** la nécessité de procéder à des améliorations locatives des locaux de la MRC sis au 186, rue King à Maniwaki;

**Considérant** que par conséquent, la superficie actuelle doit être ajustée en fonction du besoin de locaux supplémentaires.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'ajout d'un avenant au bail actuel liant la MRC et la Corporation des entreprises de la Vallée-de-la-Gatineau concernant la superficie supplémentaire requise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG042

**Dotation au poste d'ingénieur civil – Monsieur Lahouari Lardjam**

---

**Considérant** le compte rendu du comité de sélection et sa recommandation d'embauche de monsieur Lahouari Lardjam au poste d'ingénieur civil;

**Considérant** le besoin de combler le poste aux fins de démarrage du service de génie municipal.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau procède à l'embauche de Monsieur Lardjam.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG043

**Adoption du règlement no 2010-215 Règlement concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c., T-11.001), ci-après appelée la Loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire ou préfet et de ses autres membres;

**Considérant** qu'il y a lieu de réviser la rémunération du préfet et des membres du Conseil qui ne l'a pas été depuis 2004;

**Considérant** la recommandation du Comité plénier du 10 novembre 2010 à cet égard;

**Considérant** qu'il y a lieu de refondre la réglementation en cette matière et d'abroger toute réglementation antérieure afférente;

**Considérant** que lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2010, monsieur le conseiller Ronald Cross a présenté un avis de motion et déposé un projet de règlement pour adoption à une séance ultérieure, conformément à l'article 8 de la Loi;

**Considérant** que l'avis prévu à l'article 9 de la Loi a été publié par le greffier dans le journal *La Gatineau* le 2 décembre 2010;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Règlement 2010-215 « *Règlement concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG044

**Avis de motion – Présentation à une séance ultérieure du règlement 2012-232 Règlement modifiant le règlement 2010-215 et augmentant la rémunération du préfet suppléant**

---

Avis est donné par monsieur le conseiller Yvon Quevillon qu'un projet de règlement portant le numéro 2012-232 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-215 et augmentant la rémunération du préfet suppléant », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2012-R-AG045

**Avis de motion – Présentation à une séance ultérieure d'un règlement établissant les tarifs relatifs au service de génie municipal**

---

Avis est donné par monsieur le conseiller Robert Coulombe qu'un projet de règlement intitulé « Règlement établissant les tarifs relatifs au service de génie municipal », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2012-R-AG046

**Association des évaluateurs municipaux du Québec – Revendication pour que la formation soit offerte à Gatineau et que les ressources nécessaires soient en place afin de satisfaire la demande (techniciens de la MRC)**

---

**Considérant** que l'Association des évaluateurs municipaux du Québec offre des séances de formation pour le « Module 2 »;

**Considérant** que ces formations sont essentielles pour les techniciens en évaluations de la MRC;

**Considérant** que ces formations seront offertes pour les villes d'Alma, Drummondville, Rimouski et Laval;

**Considérant** que les frais de déplacement pour se rendre à ces endroits sont élevés;

**Considérant** qu'il y a possibilité d'une séance dans la région de Gatineau;

**Considérant** qu'il serait bénéfique pour les MRC de l'Outaouais que ces formations soient offertes dans notre région.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande fortement à l'Association des évaluateurs municipaux du Québec d'offrir ces formations dans la région de Gatineau en ayant les ressources nécessaires pour satisfaire la demande. Il est de plus résolu d'envoyer copie de cette résolution aux MRC de l'Outaouais ainsi qu'à la Ville de Gatineau aux fins d'appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG047

**Recommandation aux municipalités locales – Règlement de constitution d'un service d'incendie**

---

**Considérant** qu'il serait judicieux que les municipalités adoptent un règlement de constitution ajusté à la réalité du SCRSI;

**Considérant** qu'il est mentionné à l'action 1 du SCRSI que les municipalités doivent réviser et mettre à jour le règlement de constitution des services de sécurité incendie;

**Considérant** que ce règlement a été révisé par les membres du comité technique;

**Considérant** que le CSP-SI recommande l'adoption dudit règlement par les municipalités locales.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que le modèle de règlement de constitution d'un service d'incendie, proposé par le comité sécurité-incendie, soit transmis aux municipalités locales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal – Adoption du règlement 2012-234 Règlement sur les appareils de chauffage à combustibles solides dans les TNO par la MRC**

---

Ce point d'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure puisqu'une question est soulevée par monsieur le conseiller Robert Coulombe concernant l'article 3.3 du règlement.

2012-R-AG048

**Transport collectif – Appui aux requérants pour la constitution du Guichet unique des transports adapté et collectif (G.U.T.A.C.) de la Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du transport collectif des personnes, incluant le transport adapté, par son règlement 2010-211 entré en vigueur le 22 mars 2011;

**Considérant** l'« Étude concernant la restructuration administrative et opérationnelle du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » produit par la Société Gestrans et adopté à titre de plan d'action en matière de transport collectif par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau par la résolution 2011-R-AG366 du 23 novembre 2011;

**Considérant** les préconisations qu'elle contient eu égard à la création d'un organisme à but non lucratif chargé d'intégrer les transports adaptés et collectif au sein d'un guichet unique;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la constitution dudit organisme et que celle-ci suppose au minimum trois requérants;

**Considérant** que messieurs les conseillers Neil Gagnon, Armand Hubert, et Gary Lachapelle acceptent d'être les requérants pour la constitution de cet organisme et administrateurs provisoires;

**Considérant** la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 2 février 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu :

- d'appuyer monsieur le conseiller Neil Gagnon, monsieur le conseiller Armand Hubert, monsieur le conseiller Gary Lachapelle à titre de requérants pour la constitution d'un nouvel organisme à but non lucratif intitulé « Guichet unique des transports adapté et collectif (G.U.T.A.C.) de la Vallée-de-la-Gatineau ltée » selon le formulaire annexé à la présente résolution, ou pour toute autre raison sociale équivalente conforme selon les commentaires éventuels du registraire des entreprises du Québec et/ou du ministère des Transports du Québec;
- d'autoriser le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer l'affirmation solennelle requise dans la déclaration sous serment, et ce à titre de personne habilitée à recevoir les serments.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG049

**Corporation de transport collectif de la Vallée-de-la-Gatineau – Versement 2012**

**Considérant** qu'il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) le versement de la subvention de fonctionnement pour ladite corporation pour l'année 2012;

**Considérant** qu'il y a lieu, de plus, de verser à la CTCVG la contribution de la MRC pour l'année 2012.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu :

1. de confirmer au MTQ la contribution de la MRC à hauteur de 25 000 \$ qui, combinée aux tarifs imposés aux utilisateurs, s'avère être la part du milieu qui équivaut ou excède un montant de 50 000 \$;
2. d'autoriser la trésorière à verser à la CTCVG la contribution de la MRC à la CTCVG, tel que prévu au budget de l'exercice financier en cours, au montant de 25 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG050

**Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) – Adhésion 2012**

**Considérant** que le nouveau contexte régional dans lequel la MRC exerce de plus en plus son influence sur l'organisation du transport sur son territoire justifie que celle-ci continue d'être membre et participe aux instances de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec;

**Considérant** la recommandation de la direction générale, issue de ses échanges avec l'agent de développement rural.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de renouveler l'adhésion de la MRC à titre de membre à statut approprié à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) et de payer la cotisation annuelle 2012 relative à cette adhésion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG051

**Association des transports collectifs ruraux du Québec – Représentation au colloque annuel de Granby du 26 et 27 avril 2012**

**Considérant** la résolution numéro 2012-R-AG050 par laquelle le Conseil renouvelle pour 2011 son statut de membre de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);

**Considérant** la réorganisation de l'ensemble du transport en commun sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau et l'importance d'obtenir toute l'information concernant les options et avenues qui pourraient s'avérer judicieuses pour le territoire de la MRC;

**Considérant** que l'ATCRQ organise un colloque sur les enjeux qui touchent l'actualité en matière d'organisation et de gestion du transport collectif en territoire rural;

**Considérant** que ce colloque se tiendra à Granby les 26 et 27 avril 2012;

**Considérant** qu'il est pertinent que des représentants de la MRC y soient présents.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de désigner monsieur le conseiller Armand Hubert, président du comité des Transports, des Communications, des Loisirs et de la Culture, ainsi monsieur le conseiller Garry Lachapelle assistent au colloque annuel organisé par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec qui se tiendra à Granby les 26 et 27 avril 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG052

**Centre de traitement des boues de fosses septiques – Arrêt de la réception des branches, feuilles mortes et aiguilles de pin**

**Considérant** que l'usine de traitement des boues de fosses septiques reçoit les branches, feuilles et aiguilles de pins apportées au site par des citoyens depuis 2005;

**Considérant** que la production de compost nécessite des copeaux de bois de petite taille et qu'il est peu dispendieux de s'en procurer auprès de la scierie Atlas située à Low;

**Considérant** que pour rendre les branches reçues assimilables au compost, un procédé de déchiquetage est requis;

**Considérant** que les coûts de déchiquetage des branches ont été de 7 000 \$ pour l'année 2011 et que l'achat d'une même quantité de copeaux de bois aurait coûté moins de 1 000 \$;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement en ce sens.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de ne plus accepter les branches, feuilles mortes et aiguilles de pin au centre de traitement de boues de fosses septiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG053

**Adoption du rapport d'opération 2011 du centre de traitement des boues de fosses septiques**

**Considérant** que conformément aux exigences du certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'opération du centre de traitement des boues de fosses septiques, le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement de la MRC produit annuellement un rapport d'opérations;

**Considérant** le dépôt du rapport d'opérations de l'année 2011;

**Considérant** que le comité de l'Environnement, lors de sa rencontre de travail du 2 février, a pris connaissance du document et en recommande son adoption par le Conseil.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter le rapport d'opérations 2011 du Centre de traitement des boues de fosses septiques. Il est de plus résolu de demander au service du greffe de faire parvenir une copie dudit rapport aux autorités compétentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'aux municipalités locales concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG054

**Mise en candidature pour le Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais 2012**

**Considérant** que le conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et Enviro Educ-Action s'unissent pour présenter un Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais pour 2012;

**Considérant** que ce gala est une occasion de reconnaître les réalisations de personnes, écoles, organismes, institutions et entreprises qui ont eu un impact positif sur la qualité de l'environnement de la région de l'Outaouais;

**Considérant** que la construction du Centre de transfert et écocentre à Maniwaki a intégré plusieurs éléments de la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec;

**Considérant** que la construction du Centre de transfert et écocentre a permis une nette réduction d'émissions de gaz à effets de serre émis par le transport des déchets et des matières recyclables;

**Considérant** que l'équipe du service de l'hygiène du milieu croit que la MRCVG pourrait déposer sa candidature au Gala pour de Centre de transfert et écocentre;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement en ce sens.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu de déposer une mise en candidature pour le Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG055

**Gestion des matières résiduelles – Proposition de signature de l'entente avec Tricentris dans le but de devenir membre**

---

**Considérant** le projet soumis par Tricentris, centre de tri;

**Considérant** l'intérêt de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau de confier à cet organisme l'organisation de la gestion intégrée de matières recyclables à compter de leur réception en centre de tri;

**Considérant** le besoin de déléguer un représentant élu de la MRC au sein de Tricentris, centre de tri;

**Considérant que** la MRC La Vallée-de-la-Gatineau peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

**Considérant** le projet d'entente proposé par Tricentris, centre de tri figurant en annexe à la présente résolution et qui comprend les modifications demandées par les membres du comité de l'environnement;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement en ce sens.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau approuve l'entente à intervenir avec Tricentris, centre de tri et que le préfet, ainsi que le directeur général soient autorisés à signer cette entente, réputée annexée à la présente pour en faire partie intégrante, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG056

**Gestion des matières résiduelles – Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau auprès de Tricentris**

---

**Considérant** l'intérêt de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables;

**Considérant** l'intérêt de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau à mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes;

**Considérant** le besoin de déléguer un représentant élu de la MRC au sein de Tricentris, centre de tri;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Robert Coulombe, propose et il est résolu que la MRC La Vallée-de-la-Gatineau désigne Monsieur Laurent Fortin à titre de représentant de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau, et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-R-AG057**      **Avis de motion – Présentation à une séance ultérieure du règlement 2012-235 Règlement modifiant le règlement 2010-230 afin de modifier le mode de répartition des quotes-parts et de leur paiement en ce qui a trait aux matières recyclables**

---

Avis est donné par monsieur le conseiller Réal Rochon qu'un projet de règlement portant le numéro 2012-235 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-230 afin de modifier le mode de répartition des quotes-parts et de leur paiement en ce qui a trait aux matières recyclables », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

**2012-R-AG058**      **Entente intérimaire de fourniture de services techniques d'inspection en logement social avec Monsieur Denis Pilon**

---

**Considérant** la résolution 2011-R-AG052 concernant la signature d'une entente avec monsieur Denis Pilon, entente relative à la livraison des programmes d'amélioration de logement social de la Société d'habitation du Québec durant une période intérimaire, et ce, à titre d'inspecteur stagiaire;

**Considérant** que ladite entente prendra fin le 1<sup>er</sup> mars 2012 et que monsieur Denis Pilon n'a pas encore obtenu son accréditation par la SHQ;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration général du 14 février 2012.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de prolonger l'entente intérimaire de fourniture de services techniques d'inspection en logement social avec monsieur Denis Pilon aux mêmes termes et conditions et d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Rondeau, et le directeur général, monsieur, André Beauchemin à signer ladite entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-R-AG059**      **Entente de fourniture de services de supervision, de formation et de signature intérimaire des documents relatifs aux programmes de logement social de la SHQ avec Monsieur Elwood Francoeur**

---

**Considérant** la résolution 2011-R-AG053 concernant une entente avec monsieur Elwood Francoeur, entente relative à la livraison des programmes d'amélioration de logement social de la Société d'habitation du Québec durant une période intérimaire, et ce, à titre de formateur-signataire;

**Considérant** que ladite entente prendra fin le 1<sup>er</sup> mars 2012 et que monsieur Denis Pilon n'a pas encore obtenu son accréditation par la SHQ;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration général du 14 février 2012.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de prolonger l'entente avec monsieur Elwood Francoeur concernant la livraison des programmes d'amélioration de logement social de la Société d'habitation du Québec durant une période intérimaire, et ce, à titre de formateur-signataire et d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Rondeau, et le directeur général, monsieur, André Beauchemin à signer ladite entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-R-AG060**      **Modification de la résolution 2011-R-AG422 nominant les membres du Comité d'orientation et de recommandation stratégiques (CORS) dans la démarche d'Énoncé de vision stratégique, préalable à la révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire**

---

**Considérant** la résolution numéro 2011R-AG422 adoptée par le Conseil lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2011 et portant la composition du Comité d'orientation et de recommandation stratégiques (CORS);

**Considérant** qu'il y a lieu d'apporter des modifications concernant la liste des personnes nommées sur ce comité;

**Considérant** la recommandation du Comité d'aménagement du territoire du 25 janvier 2012 à l'égard de cette question.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de modifier la résolution numéro 2011-R-AG422 en substituant la liste des membres du Comité d'orientation et de recommandation stratégiques par celle-ci :

Monsieur Gilles Lafrenière  
Monsieur Harold Sylvain  
Madame Marie Thérèse Kazeef  
Monsieur Pierre Thisdale  
Madame Kerry Anne Gorman  
Monsieur Norbert Potvin  
Monsieur Marc Dupuis  
Monsieur André Galipeau  
Monsieur Yvon Gauthier  
Madame Julie Bénard  
Monsieur Fabrice Beniey

Madame Christiane Carle  
Monsieur Stéphane Rondeau  
Monsieur Carlos Baez  
Monsieur Christian Major  
Monsieur André Riopel  
Monsieur Laurent Fortin  
Monsieur Denis Côté  
Monsieur Charles Sirois  
Monsieur Pierre Monette  
Monsieur Claude Beaudoin  
Monsieur Pierre Rondeau

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG061

**Adoption du projet de règlement modificateur numéro 2011-227 « Règlement modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation périphérique du secteur Farley dans la municipalité de Messines en y incluant les lots 47 à 49 du rang IV du canton Bouchette »**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des régions;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines a adressé une requête à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'effet de modifier l'affectation PÉRIPHÉRIQUE du secteur Farley en y incorporant les lots 47 à 49 du rang IV, canton Bouchette actuellement à l'intérieur de la zone V132; zone à vocation dominante Villégiature (résolution11SE03-090);

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de l'aménagement du territoire de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a analysé cette requête lors d'une réunion régulière tenue le 21 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'aménagement du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à l'unanimité de ses membres présents, recommande favorablement au Conseil de la MRC de modifier d'agrandir l'affectation PÉRIPHÉRIQUE du secteur Farley dans la municipalité de Messines selon sa requête.

**En conséquence,** monsieur le substitut Paul Gorley, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que ce conseil adopte le projet de règlement modificateur numéro 2011-227 « Règlement modifiant le règlement 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation périphérique du secteur Farley dans la municipalité de Messines en y incluant les lots 47 à 49 du rang IV du canton Bouchette » et soumette ce projet de règlement à la considération du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, le tout, conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG062

**Adoption document accompagnant le projet de règlement modificateur numéro 2011-227 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et indiquant la nature des modifications que la municipalité de Messines devra apporter à son plan d'urbanisme et son règlement de zonage**

**Considérant** que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des régions;

**Considérant** que la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à une MRC de modifier son schéma d'aménagement, ci-après la Loi;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le projet de règlement modificateur no 2011-227 en vue de modifier son schéma d'aménagement;

**Considérant** que l'article 53.11.4 de la Loi comporte l'obligation pour une MRC, dans le cas de modification de son schéma, d'adopter un document portant sur la nature des modifications qu'une municipalité doit adopter advenant la modification du schéma;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le substitut Paul Gorley, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Messines devra apporter à son règlement de lotissement advenant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, document intégral joint à la présente pour en faire partie intégrante et dont le contenu se résume ainsi :

**Article 1 Municipalité concernée par la présente modification**

*La municipalité de Messines est visée par la présente modification. Elle devra inclure à son plan et à sa réglementation d'urbanisme les modifications du présent document en faisant les adaptations nécessaires.*

**Article 2 Nature de la modification**

*La municipalité de Messines devra modifier le plan des affectations de son plan d'urbanisme des lots parties de lots 47,48 et 49 du rang IV du canton Bouchette situé entre le chemin du Lac Boileau et le parc linéaire de La Vallée-de-la-Gatineau inclus actuellement dans l'affectation Villégiature V 132 pour les inclure à l'intérieur de l'affectation périphérique dont ils sont contigus.*

*La municipalité de Messines devra également modifier son plan d'urbanisme en incluant les vocations et usages qu'elle entend préconiser pour la partie de ces parties de lot jointes à l'affectation périphérique.*

*La municipalité de Messines devra modifier son plan de zonage accompagnant son règlement de zonage pour faire correspondre la nouvelle affectation périphérique donnée au territoire de la zone V 132.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG063

**Adoption du projet de règlement modificateur numéro 2012-233 « Règlement modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification des normes minimales spécifiques aux grandes affectations du document complémentaire accompagnant le schéma »**

---

**Considérant** que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des régions;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a développé un concept de projet de lotissement sur les lots intramunicipaux riverains au sud de la Baie Newton dans la municipalité de Lac Sainte-Marie;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entend y créer des lots villégiature individuelle de manière à y abaisser la densité d'occupation pour favoriser un développement ayant une empreinte écologique moins marquée sur le milieu hydrique;

**Considérant** que les services de l'aménagement et des terres publiques intramunicipales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont informé le Conseil de la municipalité de Lac Sainte-Marie du cheminement de ce projet de lotissement;

**Considérant** que le service de l'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau collabore avec la municipalité de Lac Sainte-Marie à l'élaboration de modifications réglementaires visant à insérer de nouvelles règles d'occupation du territoire dans la zone visée par le projet de lotissement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour minimiser les impacts du développement anticipé sur le milieu hydrique;

**Considérant** que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a reçu une recommandation favorable de son Comité de l'aménagement du territoire pour modifier le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement de façon à insérer de nouvelles normes minimales de lotissement pour la zone V 117 dans la municipalité de Lac Sainte-Marie.

**En conséquence**, le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le projet de règlement portant le numéro 2012-233 « Règlement modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification des normes minimales spécifiques aux grandes affectations du document complémentaire accompagnant le schéma » et soumette ce projet de règlement à la considération du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, le tout, conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Adoption du document accompagnant le projet de règlement modificateur numéro 2012-233 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et indiquant la nature des modifications que la municipalité de Lac Sainte-Marie devra apporter à son plan d'urbanisme et son règlement de zonage**

**Considérant** que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des régions;

**Considérant** que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC de modifier son schéma d'aménagement;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le projet de modification no 2012-233 modifiant son schéma d'aménagement;

**Considérant** que l'article 48 de la Loi comporte une obligation pour une MRC, dans le cas de modification de son schéma, d'adopter un document portant sur la nature des modifications qu'une municipalité doit adopter advenant la modification du schéma.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Lac Sainte-Marie devra apporter à son règlement de lotissement advenant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, document intégral joint à la présente pour en faire partie intégrante et dont le contenu se résume ainsi :

**Article 1 Municipalité concernée par la présente modification**

*La municipalité de Lac Sainte-Marie est visée par la présente modification. Elle devra inclure à sa réglementation d'urbanisme le cadre normatif minimal du présent document en faisant les adaptations nécessaires.*

**Article 2 Nature de la modification**

*La municipalité de Lac Sainte-Marie devra modifier son règlement de lotissement de façon à prescrire pour la zone V 117 les dimensions et superficies suivantes :*

**Lot riverain pour l'implantation d'un bâtiment principal desservi ou non desservi :**

<i>Largeur minimale</i>	<i>55 mètres (distance mesurée en ligne droite entre les deux points de limites de lots situés sur la rive)</i>
<i>Profondeur minimale</i>	<i>60 mètres (distance mesurée perpendiculairement entre les lignes latérales du lot. Cette largeur doit être située entre les marges avant et arrière du lot)</i>
<i>Superficie minimum du lot</i>	<i>6 000 mètres carrés</i>

**Lot non riverain pour l'implantation d'un bâtiment principal desservi ou non desservi :**

<i>Largeur minimale</i>	<i>55 mètres (distance mesurée perpendiculairement les lignes latérales du lot. Cette largeur de lot doit être située entre les marges avant et arrière du lot)</i>
<i>Profondeur minimale</i>	<i>60 mètres (distance mesurée en ligne droite entre le point milieu de la ligne avant du lot et le point milieu de la ligne arrière du lot)</i>
<i>Superficie minimum du lot</i>	<i>12 000 mètres carrés</i>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Modifications au schéma d'aménagement – Nomination de la commission pour la tenue de la consultation publique**

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté, par les résolutions 2012-R-AG061 et 2012-R-AG063, deux projets de règlements afin de modifier le schéma d'aménagement en vigueur;

**Considérant** que l'article 53.1 de la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19) prévoit que des consultations publiques sur les projets de règlements modificateurs du schéma sont tenues par l'intermédiaire d'une commission nommée par le Conseil.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que la Commission d'aménagement constituée en vertu de l'article 53.1 de la LAU soit composée de monsieur le conseiller Roch Carpentier, ainsi que monsieur Claude Beaudoin qui siègent au comité consultatif de l'Aménagement du territoire de la MRC en plus du préfet. Il est de plus résolu que le préfet agisse à titre de président de la Commission constituée en vertu des présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG066

**Assemblée publique de consultation – Modifications au schéma d'aménagement – Tenue de la consultation publique – Date – Heure – Lieu**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu de tenir l'assemblée publique de consultation dont l'objet porte sur l'adoption par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du projet de règlement n° 2011-227 modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation périphérique du secteur Farley dans la municipalité de Messines en y incluant les lots 47 à 49 du rang IV du canton de Bouchette et du projet de règlement 2012-233 modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement en vigueur et portant sur une modification des normes minimales spécifiques aux grandes affectations du document complémentaire accompagnant le schéma le vendredi 13 avril 2012, à compter de 14 h au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau sis au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield, sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau, président de la commission de l'aménagement du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG067

**Pacte rural – Subvention (17 500 \$) au projet « Je m'accroche – projet de court métrage » du Centre Jean-Bosco**

---

**Considérant** les missions du Centre Jean-Bosco qui sont, entre autres :

- de promouvoir et favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes à capacité variable;
- de faciliter l'intégration et la normalisation des personnes handicapées;
- de favoriser le développement de l'emploi pour les personnes handicapées;

**Considérant** les embûches que rencontrent les personnes possédant une déficience intellectuelle à intégrer le marché du travail et à maintenir un emploi;

**Considérant** l'atteinte des objectifs de promotion et de sensibilisation auprès de la population avec la concrétisation du projet;

**Considérant** l'implication de ressources humaines provenant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'ensemble des étapes de réalisation du projet de court métrage;

**Considérant** la participation concrète de bénéficiaires des services du Centre Jean-Bosco au niveau du projet;

**Considérant** la volonté de réaliser également un documentaire promotionnel pour l'entreprise Boirec ayant pour objectifs de faire la promotion de leurs services et de valoriser le travail accompli par des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles;

**Considérant** que le projet reçoit l'appui d'un ensemble de partenaires financiers pour sa concrétisation;

**Considérant** le coût total du projet d'un montant de 69 850 \$;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 2 février 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu :

- d'octroyer un financement total de 17 500 \$ au Centre Jean-Bosco de Maniwaki à même l'enveloppe du Pacte rural pour financer le projet « Je m'accroche – projet de court métrage », l'octroi de la subvention étant conditionnel au financement total du projet et à sa réalisation;
- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer le protocole d'entente à intervenir concernant ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG068

**Pacte rural – Subvention (83 175 \$) au projet « Restructuration de la gestion du camp » de la Fondation Camp Le Terrier**

---

**Considérant que** le Camp Le Terrier est une institution présente dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau depuis plusieurs décennies;

**Considérant** l'implication de nombreux bénévoles et partenaires financiers qui, au fil des ans, ont permis à l'organisation d'offrir les services d'un camp de vacances aux jeunes de la région;

**Considérant** la mission première du camp qui est d'offrir un camp de vacances à moindres coûts et même gratuitement aux enfants défavorisés de la région afin qu'ils puissent vivre une expérience enrichissante;

**Considérant** la volonté des administrateurs du camp de procéder à une restructuration complète du plan et de mettre tout en oeuvre pour contrer les problématiques et lacunes constatées dans les dernières années afin de maintenir les activités du camp;

**Considérant** le mandat de gestion et de formation des ressources humaines octroyé à la Maison de la famille et de Vallée-de-la-Gatineau en santé par le Conseil d'administration du camp compte tenu de l'expertise de ces deux organismes;

**Considérant** le succès de l'édition 2011 du camp suite à l'embauche d'une coordonnatrice;

**Considérant** l'appui moral reçu d'un ensemble de partenaires locaux;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 2 février 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu :

- d'octroyer un financement total de 83 175 \$, soit un montant de 27 725 \$ par année pendant trois (3) ans, à la Fondation Camp Le Terrier à même l'enveloppe du Pacte rural pour financer le projet « Restructuration de la gestion du camp »;
- que l'octroi de la subvention soit conditionnel au financement total du projet et à sa réalisation, tel que présenté dans la demande de financement, c'est-à-dire en considérant tant les efforts de gestion des activités estivales du camp que ceux de restructuration de l'organisation;
- que les deuxième et troisième versements s'effectuent après le dépôt d'un rapport d'activités annuel démontrant l'atteinte des objectifs ciblés;
- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer le protocole d'entente à intervenir concernant ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG069

**PMVRMF Volet 2 (2009-2010) – Modification du projet « E.A.U. » (par ABV des 7) de la Fédération des associations de lacs et de rivières de la Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** la résolution 2011-R-AG463 du 13 décembre 2011 qui accorda un délai jusqu'au 31 mars 2012 pour terminer le projet et pour que soit proposée une utilisation du solde dans le cadre des types d'activités prévus initialement;

**Considérant** un solde de 26 512 \$;

**Considérant** la proposition d'utilisation du solde envoyée le 1er février 2012;

**Considérant** l'affectation proposée des sommes résiduelles :

	Activités		
	Plan de communication	Programme incitatif 'Coup de pouce'	Caractérisation des lacs
<i>Solde au 30 sept. 2011</i>	- \$	18 041,97 \$	8 471,00 \$
MAJ site internet	3 500,00 \$	- \$	- \$
Colloque (anim. + conf)	4 200,00 \$	- \$	- \$
Colloque (frais gestion)	1 800,00 \$	- \$	- \$
Outil de mesure	- \$	- \$	5 000,00 \$
Remboursement riverains	- \$	1 012,00 \$	- \$
Ateliers	- \$	5 000,00 \$	- \$
Imprévus	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
<b>Total</b>	<b>11 500,00 \$</b>	<b>8 012,00 \$</b>	<b>7 000,00 \$</b>
<b>Grand total</b>	<b>26 512,00 \$</b>		

**Considérant** que celle-ci prévoit une nouvelle ventilation des fonds entre les types d'activités, mais sans en créer de nouveaux;

**Considérant** que les activités proposées continuent de répondre aux enjeux qui ont valu au projet son financement initial;

**Considérant** que l'activité « colloque » doit se tenir en mai 2012;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 2 février 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le substitut Paul Gorley, propose et il est résolu :

- D'autoriser la Fédération des Associations de Lacs et de Rivières de la Vallée-de-la-Gatineau à poursuivre son projet E.A.U. avec le support de son gestionnaire, l'Agence de bassin versant des 7, à utiliser le solde résiduel selon la proposition de modification et le tableau de financement présentés;
- D'autoriser le promoteur à réaliser son projet jusqu'au 18 mai 2012, le rapport final devant également être déposé au plus tard à cette date.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG070

**PMVRMF Volet 2 (2011-2012) – Prolongation et modification du projet « Sentiers de vélo de montagne » de la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

**Considérant** la résolution 2011-R-AG301 du 20 septembre 2011 qui octroya une subvention d'un montant de 50 000 \$ sur un coût total d'environ 63 000 \$ au projet susmentionné dans le cadre de l'appel de projets 2011-2012 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

**Considérant** la demande de report du projet au 17 août 2012;

**Considérant** la date tardive dudit appel de projets en 2011;

**Considérant** l'impossibilité de réaliser les travaux durant la saison hivernale;

**Considérant** la demande de modification de l'utilisation des fonds entre les types de dépenses prévus, soit en substance de porter à environ 55 000 \$ les dépenses ayant trait à la main d'oeuvre;

**Considérant** les frais moindres résultant de l'acquisition de matériaux, de la location d'équipement et des frais d'utilisation de machinerie;

**Considérant** la recommandation du Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 2 février 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu :

- D'autoriser la municipalité de Lac-Sainte-Marie à modifier la ventilation des dépenses tel que demandé;
- D'autoriser la municipalité de Lac-Sainte-Marie à terminer son projet et à déposer son rapport final au plus tard le 17 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG071

**PMVRMF Volet 2 (2011-2012) – Prolongation et modification du projet « Aménagement de trois portions de sentier et ajout de ponceaux » du Club Quad Vallée de la Gatineau**

**Considérant** la résolution 2011-R-AG301 du 20 septembre 2011 qui octroya une subvention d'un montant de 69 188 \$ sur un coût total d'environ 76 876 \$ au projet susmentionné dans le cadre de l'appel de projets 2011-2012 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

**Considérant** la demande de report du projet au mois d'août 2012;

**Considérant** la date tardive dudit appel de projets en 2011;

**Considérant** l'impossibilité de réaliser certains travaux durant la saison hivernale;

**Considérant** le délai nécessaire pour réaliser les travaux au niveau du ravage du cerf de Virginie à Sainte-Thérèse-la-Gatineau;

**Considérant** en outre la demande de modification des portions de sentier concernées par les travaux;

**Considérant** une difficulté de passage à Bouchette;

**Considérant** la nécessité, par ailleurs, de réaliser des travaux sur des portions de sentier au niveau de la Forêt de l'Aigle;

**Considérant** que ces derniers travaux ont été autorisés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et réalisés;

**Considérant** qu'une demande de modification aurait dû être préalablement adressée à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la recommandation du Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 2 février 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu :

- De rappeler que les demandes de modifications doivent être acheminées préalablement à leur réalisation;
- Nonobstant ce qui précède, d'accepter la modification des portions de sentier où les travaux ont été réalisés par le Club Quad de la Vallée de la Gatineau, tel que présenté;
- D'autoriser le Club Quad de la Vallée de la Gatineau à terminer son projet et à déposer son rapport final au plus tard le 17 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG072

**Désignation des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLDVG)**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient renommés au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau :

- Monsieur le conseiller Réjean Major;
- Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier;
- Monsieur le préfet Pierre Rondeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## Note au procès-verbal

---

Monsieur le conseiller Robert Coulombe souhaite que les informations remises concernant les dossiers du comité multiressource soient plus détaillées. Monsieur le président, Laurent Fortin en prend bonne note.

2012-R-AG073

### **Vente d'un complément d'établissement à Madame Danielle Lavigne, Lot 24A-1, rang III, et partie du lot 23B, rang III, canton Church**

---

**Considérant** que l'accès à la propriété de Madame Danielle Lavigne passe actuellement chez un voisin et qu'il serait souhaitable de lui vendre un résidu de TPI (demie nord-est d'une partie du lot 23B, rang III, Church) pour construire cet accès;

**Considérant** que le lot 24A-1, rang III, canton Church n'a que 74,1 m<sup>2</sup> et le seul utilisateur logique est Madame Lavigne;

**Considérant** que le comité multiressource a recommandé à l'unanimité la vente de ces terrains à Madame Lavigne en date du 30 janvier 2012.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vende à Madame Danielle Lavigne le lot 24A-1, rang III, canton de Church et la demie nord-est d'une partie du lot 23B, rang III canton de Church en complément d'établissement, la valeur marchande étant déterminée par un évaluateur agréé. La superficie totale vendue avoisine les 2399,1 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG074

### **Vente d'un complément d'établissement à Madame Julie Preston et Monsieur Daniel Benoît, Lot 23A, rang III, et partie du lot 23B, rang III, canton Church**

---

**Considérant** que l'accès à la propriété de Madame Julie Preston et Monsieur Daniel Benoît passe actuellement chez un voisin et qu'il serait souhaitable de leur vendre un résidu de TPI (demie sud-ouest d'une partie du lot 23B, rang III, Church) pour construire cet accès;

**Considérant** que le lot 23A, rang III, canton Church n'a que 345 m<sup>2</sup> et le seul utilisateur logique est Madame Julie Preston et Monsieur Daniel Benoît;

**Considérant** que le comité multiressource a recommandé à l'unanimité la vente de ces terrains à Madame Julie Preston et Monsieur Daniel Benoît en date du 30 janvier 2012.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vende à Madame Julie Preston et Monsieur Daniel Benoît le lot 23A, rang III, canton de Church et la demie sud-ouest d'une partie du lot 23B, rang III canton de Church en complément d'établissement, la valeur marchande étant déterminée par un évaluateur agréé. La superficie totale vendue avoisine les 2670 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG075

### **Vente d'un complément d'établissement à Madame Monique Hunton, Lot 17, rang B, canton de Dorion**

---

**Considérant** que Madame Monique Hunton désire acheter le lot 17, rang B, canton de Dorion, adjacent à sa propriété;

**Considérant** que le voisin de l'autre côté du lot 17 a signifié à la MRC n'être pas intéressé à se porter acquéreur;

**Considérant** que le faible intérêt du lot 17 pour d'autres fins qu'un complément d'établissement;

**Considérant** que le rapport de l'évaluateur agréé fixe à 10 200 \$ la valeur du lot 17;

**Considérant** que le comité multiressource a recommandé à l'unanimité la vente de ce terrain à Madame Monique Hunton en date du 30 janvier 2012.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vende à Madame Monique Hunton le lot 17, rang B, canton Dorion en complément d'établissement, la valeur marchande étant 10 200 \$ et la superficie approximative vendue étant de 2 550 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG076

**Vente d'un complément d'établissement à C&B Vacation properties inc. – Partie du lot 8, rang III, canton de Northfield**

---

**Considérant** que C&B Vacation properties inc. développe actuellement des terrains sur le bord du Lac Désormeaux, à Gracefield;

**Considérant** que le secteur fait partie du RCI 98-105 et que la superficie minimum des lots doit être de 10 000 m<sup>2</sup>;

**Considérant** qu'un des terrains de C&B Vacation properties inc. n'a que 3759 m<sup>2</sup>;

**Considérant** que C&B Vacation properties inc. désire acheter une partie du lot 8, rang III, canton de Northfield pour se conformer aux RCI 98-105;

**Considérant** que le comité multiressource a recommandé à l'unanimité la vente d'une partie du lot 8, rang III, canton de Northfield à C&B Vacation properties inc. d'une superficie approximative de 7000 m<sup>2</sup> à deux conditions :

- Que la configuration du complément permette à la MRC de développer un lot de forme régulière à l'ouest du complément vendu sur le bord du Lac Désormeaux;
- Que le complément d'établissement ne comporte pas de frontage sur le lac Désormeaux.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vende à C&B Vacation properties Inc un complément d'établissement non riverain d'une superficie d'environ 7000 m<sup>2</sup> sur le lot 8, rang III, canton de Northfield de manière à ne pas empêcher la MRC de développer un lot de forme régulière à l'ouest du complément vendu sur le bord du Lac Désormeaux. La valeur marchande du complément sera déterminée par un évaluateur agréé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG077

**Délivrance d'un permis de bois de chauffage industriel à l'Association du Parc régional du Mont Morissette**

---

**Considérant** que plusieurs arbres sont tombés et d'autres sont dépérissants le long des sentiers du Mont Morissette;

**Considérant** que l'Association du Parc régional du Mont Morissette a un budget de fonctionnement de 15 000 \$ et qu'il manque le financement pour 10 000 \$ annuellement;

**Considérant** que l'Association du Parc régional du Mont Morissette a déposé au comité multiressource un projet de récolte et de vente communautaire de bois de chauffage provenant des arbres tombés, morts et dépérissants le long des sentiers du Mont Morissette;

**Considérant** que les redevances sur le bois récolté devront être payées par l'Association, mais que le service des TPI retournera ces sommes sur présentation puis réalisation de projets;

**Considérant** que le comité multiressource a recommandé à l'unanimité la délivrance du permis de bois de chauffage industriel à l'Association du Parc régional du Mont Morissette pour réaliser le projet.

**En conséquence**, monsieur le substitut Paul Gorley, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'ingénieur forestier de la MRC à délivrer un permis de bois de chauffage industriel à l'Association du Parc régional du Mont Morissette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG078

**Forêt de proximité – Nomination des membres sur le comité Forêt de proximité**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau veut profiter de l'opportunité d'obtenir un des dix à quinze projets de forêt de proximité du Gouvernement du Québec;

**Considérant** qu'il faudra présenter un projet crédible dans les prochains mois;

**Considérant** que le comité actuel désire élargir sa composition de manière à refléter réellement la participation du public au projet;

**Considérant** que le comité multiressource a recommandé la nomination de Daniel St-Hilaire, spécialiste de la faune, Armand Hubert, maire de Bois-Franc et l'ingénieur forestier de la MRC de manière à élargir la composition de ce comité.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau nomme Daniel St-Hilaire, spécialiste de la faune, Armand Hubert, maire de Bois franc et l'ingénieur forestier de la MRC sur le comité forêt de proximité de manière à mieux refléter la participation du public au projet. Il est de plus résolu d'ajouter deux membres du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, soit monsieur Denis Charron, maire d'Aumond et monsieur Robert Coulombe, maire de Maniwaki.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG079

**Vision-Forêt – Créance – Exercice de recours pour motif de prescription**

**Considérant** l'échec du processus de médiation entre la Vision Forêt et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau transmette à un procureur, les documents relatifs à Vision Forêt pour fins de judiciarisation et de recouvrement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG080

**Crise forestière – Démarche de mobilisation – Demande d'appui à la Fédération québécoise des municipalités**

**Considérant** les annonces de fermetures d'usines et les pertes d'emplois qui se succèdent pratiquement tous les jours dans le secteur forestier;

**Considérant** la restructuration qui se poursuit dans l'industrie forestière et qui aura certainement des conséquences pour les communautés dont l'économie dépend de cette ressource;

**Considérant** que des milliers de travailleurs, leurs familles ainsi que leurs milieux sont affligés par la crise actuelle;

**Considérant** les inquiétudes que fait planer le Plan Nord en ce qui a trait au développement du secteur forestier, notamment la rétention de la main-d'oeuvre dans les régions du Sud;

**Considérant** la volonté conjointe du gouvernement québécois, des municipalités et des partenaires du développement d'assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

**Considérant** que les communautés forestières souhaitent avoir l'heure juste quant à la stratégie du gouvernement pour faire face à la crise.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu de transmettre copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités afin de :

- Demander une véritable stratégie visant la modernisation de l'industrie québécoise des produits forestiers. Cette stratégie devra avoir un effet structurant sur les communautés en étant axée sur l'innovation et la transformation des produits à forte valeur ajoutée afin de contribuer à l'occupation dynamique du territoire et à la création d'emplois durables;
- Demander la mise en place de programmes facilitant l'accès des travailleurs forestiers à l'assurance-emploi;
- Demander la reconduction du Fonds de soutien des territoires en difficulté (53 MS, a pris fin en 2011);
- Demander la reconduction du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (60 MS, a pris fin en 2011);
- Demander la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (25 MS, volet II);

- Demander la concertation des gouvernements du Québec et du Canada pour l'instauration de programmes conjoints de soutien financier accompagnant la stratégie industrielle pour le secteur forestier. Ces programmes auraient pour but de favoriser des usines compétitives, une transformation vers des produits à forte valeur ajoutée, la création d'emplois stimulants et durables et de soutenir l'innovation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-R-AG081**

**Correction de la résolution 2011-R-AG385**

---

**Considérant** qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la résolution 2011-R-AG385;

**Considérant** que l'on aurait dû lire au dernier alinéa un montant de 50 500 \$ taxable.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu de modifier le dernier alinéa de la résolution 2011-R-AG385 pour que l'on puisse y lire un montant de 50 500 \$ taxables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal – Loisirs Aumond**

---

Monsieur le conseiller Denis Charron informe les membres qu'il y aura une journée de « Loisirs » à Aumond et qu'il y aura entre autres une couse de lits.

**2012-R-AG082**

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Renaud, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Pierre Rondeau**  
Préfet

---

**Caroline Pétrin**  
Secrétaire-trésorière adjointe